



Protocole sanitaire municipale piscine Alain Fardella Commune de la Salle les Alpes

Accueil du public

- Accès interdit aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs
- L'accès est limité à 40 personnes pour une durée de 2h par personne
- Lavage des mains obligatoire à l'entrée grâce au distributeur de solution hydroalcoolique situé à droite
- Appliquer les gestes barrière et distanciation physique, privilégier le paiement "sans contact"
- Le port du masque est obligatoire à l'entrée de l'équipement, il ne doit être retiré qu'à la sortie des cabines vestiaires avant de se rendre dans le bassin. Le masque doit être porté à la sortie de la cabine vestiaire au moment de la sortie
- Les casiers ne sont pas accessibles, les affaires personnelles doivent être déposées au bord du bassin à droite sur la petite estrade qui longe le mur. Les affaires sont sous la responsabilité de leur propriétaire qui doit les surveiller.
- Les vestiaires collectifs ne sont pas accessibles
- Seules les 4 douches fermées sont disponibles
- L'utilisation des sèche-cheveux ainsi que des distributeurs automatiques est interdite

Circulation dans la structure

- Un plan de circulation de circulation a été mis en place pour éviter le croisement des usagers. Des panneaux de fléchage donnent la direction à emprunter
- Les cabines vestiaires sont différentes lors de l'entrée et de la sortie, celles qui ne doivent pas être utilisées comportent une affiche "sens interdit".
- À la sortie, les cartes de passage doivent être déposées dans le panier prévu à cet effet

Entretien et désinfection

- Désinfection renforcé des cabines plusieurs fois par jour
- Poubelles supplémentaires pour le dépôt des masques usagés
- Entretien et désinfection régulier des zones "vestiaires" et "sanitaires"